

HEURES DE SERVICE DU TRANSPORT

Lundi au vendredi de 7 h 30 à 17 h.

SOIRÉE

Jeudi soir jusqu'à 22 h pour les municipalités suivantes :
Austin / Ayer's Cliff / Bolton Est / Canton d'Orford / Canton de Hatley / Eastman / North Hatley / Stanstead.

Vendredi soir jusqu'à 22 h pour les municipalités suivantes :

- Magog (Canton, ville et Omerville)
- Ste-Catherine de Hatley.

Samedi et Dimanche

10 h à 23 h (l'annulation peut se faire directement auprès des taxis 819 843-3377)

TARIFICATION

À l'intérieur du territoire de la MRC

3,00 \$ par déplacement

À l'extérieur du territoire de la MRC

3,50 \$ par déplacement

Magog - Sherbrooke

7,75 \$ par déplacement

Extérieur - Sherbrooke

9,00 \$ par déplacement



TA solution adaptée

CHANGEMENT D'ADRESSE

Les personnes admises doivent informer Transport des alentours de tout changement concernant leur adresse ou leur numéro de téléphone.

De même si des changements surviennent au niveau de votre état de santé vous devez avertir Transport des Aalentours.

PLAINTES OU COMMENTAIRES

Faites-nous part de vos plaintes, suggestions ou commentaires en communiquant avec nous par téléphone ou par écrit aux coordonnées indiquées ci-dessous :

819 843-3350

Télécopieur : 819 843-3504
95, Merry nord, local 306
Magog (QC) J1X 2E7
alentour@cgocable.ca
transportdesalentours.com



TRANSPORT DES ALENTOURS

TA façon de te déplacer.

GUIDE DE L'USAGER

819 843-3350

MRC DE MEMPHRÉMAGOG
Règles d'utilisation en TRANSPORT ADAPTÉ



ADAPTÉ

TA solution adaptée

LE TRANSPORT ADAPTÉ, C'EST...

Un service de transport adapté qui est conçu pour répondre aux besoins des personnes ayant une déficience physique, sensorielle, intellectuelle ou du psychisme entraînant des incapacités sur le plan de la mobilité.

SERVICE OFFERT

Aide de porte-à-porte. Ceci signifie que le chauffeur doit porter assistance aux usagers du point d'embarquement jusqu'au point de débarquement. Dans un édifice à logements, le hall d'entrée constitue le point d'embarquement ou de débarquement.

Le chauffeur aide donc l'utilisateur à se rendre jusqu'à l'autobus, à y monter et prendre place. Cependant s'il y a plus de trois marches, l'utilisateur doit être en mesure d'effectuer seul cette manœuvre ou avec l'aide d'une personne autre que le chauffeur.

Dans les cas de tempête de neige ou de verglas, Transports des alentours peut annuler. La répartitrice avisera les utilisateurs de l'annulation.

BAGAGES ET EFFETS PERSONNELS

Seuls les bagages ou sacs qui ne requièrent pas l'assistance du chauffeur et d'espace additionnel dans les véhicules sont acceptés à bord. Aucun objet mobile ne doit se retrouver dans le véhicule.

Le chauffeur peut refuser d'effectuer un déplacement si le client a des bagages qu'il ne peut pas transporter lui-même.

PROCÉDURE DE RÉSERVATION

Les réservations se font au plus tard la veille avant 15 h du lundi au vendredi entre 8 h et 15 h en appelant au 819 843-3350.

Pour les transports du samedi, dimanche et lundi, la réservation se fait avant 15 h le vendredi précédent.

FOURNIR LES INFORMATIONS SUIVANTES LORS DE LA RÉSERVATION

- Le nom de l'utilisateur ;
- La date du transport ;
- L'adresse de départ ;
- L'adresse de destination ;
- L'heure du départ et l'heure du retour ;
- La présence d'un accompagnateur ;
- Avec fauteuil roulant ou sans.

Dans le cas d'un rendez-vous médical, le retour se fera sur appel s'il est impossible d'en établir l'heure à l'avance. Dans les autres situations, l'heure de retour doit être connue lors de la réservation.

L'utilisateur peut modifier sa réservation en téléphonant au Transports des alentours au moins 24 heures à l'avance. La modification sera faite s'il y a disponibilité de transport.

Il est obligatoire d'annuler un transport dès que vous le savez, et ce même si le déplacement est prévu 2 jours plus tard ou quelques minutes avant.

RESPONSABILITÉS DE L'USAGER

- Être prêt 10 minutes avant l'heure assignée ;
- Aviser à l'avance si vous devez annuler (une pénalité sera chargée à l'utilisateur pour les annulations tardives, sans préavis raisonnables ou à la porte) ;
- Aucun transport ni aucune modification ne seront accordés durant les heures de fermeture au bureau, seulement les annulations seront acceptées ;
- Durant la saison hivernale, il est de votre responsabilité de tenir l'accès à votre domicile déblayé et déglacé (entrée, trottoir, escalier, etc.), sans quoi votre transport sera annulé ;
- Il est obligatoire lors de l'embarquement d'avoir le montant en argent exact ou d'avoir un laissez-passer ;
- Interdiction de fumer, boire ou manger à bord des véhicules ;
- Attacher sa ceinture de sécurité ;
- Obligation pour l'utilisateur de rester assis tant que le véhicule n'est pas immobilisé ;
- Le fauteuil roulant doit être muni d'une ceinture de sécurité ;
- La présence d'un chien d'assistance ou d'un chien guide est acceptée et ne remplace pas l'accompagnateur.

MUNICIPALITÉS DESSERVIES

Austin
Bolton-Est
Canton d'Orford
Eastman
Ste-Catherine de Hatley
Ayer's Cliff
Canton d'Hatley
Mansonville
Magog
North Hatley
Stanstead

CONGÉS FÉRIÉS

Jour de l'an
Lendemain du jour de l'an
Lundi de Pâques
Fête des Patriotes
Fête nationale du Québec
Fête du Canada
Fête du Travail
Action de grâces
Noël
Lendemain de Noël



POUR OBTENIR D'AUTRES INFORMATIONS, VOUS N'AVEZ QU'À CONTACTER TRANSPORTS DES ALENTOURS INC.